

Aix en Provence le 30 juin 2010

SARNETTE André
28 boulevard Caire
13 080 LUYNES

Aux membres du Conseil Municipal d'Aix-en-Provence

Objet : Avenir de la Place Albertin à Luynes

Mesdames, Messieurs,

J'ai demandé un rendez-vous à Madame Danielle Brunet, notre Adjointe Spéciale, pour avoir des informations sur le devenir de la « *Maison des associations* » et de la Place Albertin dont nous sommes riverains. J'ai été reçu le jeudi 5 février. Madame Brunet m'a indiqué que la « *Maison des associations* » serait détruite dès que le Centre aéré de Luynes serait terminé. Pour la Place Albertin, elle m'a précisé qu'il y a trois projets :

- Un jardin public (dans la continuité de sa fonction actuelle).
- Un petit lotissement municipal (créé et géré par la Sacogiva, si j'ai bien compris).
- La vente à un particulier qui aurait un projet immobilier (cela confirme ce que nous avons conjecturé en observant en début d'année 2010 la présence aux abords de la Place d'un géomètre, puis d'un architecte).

Madame l'Adjointe m'a dit que ce dossier était géré directement par la Mairie d'Aix et non par elle-même. Elle m'a précisé que le projet d'un jardin public aurait sa préférence.

Nous avons organisé le 5 avril une réunion des riverains de cette place pour leur faire part de ces informations. Les personnes présentes ont mandaté le C.I.Q de Luynes pour rencontrer Madame Brunet et lui demander de préciser les intentions de la Mairie concernant le devenir de la Place Albertin. La pétition transmise à Madame Brunet (copie jointe) affirmait la volonté des habitants du hameau de Luynes présents à cette réunion de conserver à ce terrain son statut d'espace vert, de jardin public et de terrain de jeu pour les enfants ; les signataires affirmaient leur refus de voir ce terrain vendu pour des opérations immobilières.

Dans un article paru dans La Provence du 24 avril 2010, Madame Brunet répondait à l'inquiétude des habitants du hameau en précisant : « *Les riverains se sont inquiétés d'un projet d'immeuble. Rien de tout cela. Il faut savoir que le donateur du terrain M. Caire, lorsqu'il a légué le terrain a émis des volontés qui doivent être respectées. Ce legs va être examiné et respecté* ».

Nous avons alors entrepris des recherches auprès des services du cadastre à la Mairie d'Aix, du service des hypothèques, des archives départementales, des archives municipales et des minutes de l'étude Maître Letrosne (notaire de la famille Albertin). Cela nous a permis d'établir une « *Chronologie de l'histoire de la Place Albertin* » (document joint) et un « *Compte-rendu des résultats de notre recherche* » (document joint). Cette recherche ne nous a pas encore permis de trouver l'acte notarié de donation. Nous savons que la donation a été faite entre 1933 et 1939 très vraisemblablement par la famille Albertin ou un proche de cette famille. Notre recherche se poursuit.

Le vendredi 28 mai 2010, un peu avant 13 h, nous avons à nouveau constaté que deux hommes sont venus photographier la Place Albertin et les maisons environnantes. L'un d'eux nous a dit appartenir à un cabinet d'étude qui travaille pour un projet immobilier de la SACOGIVA. Cela confirme que le projet de la municipalité de faire une opération immobilière sur ce terrain n'est pas abandonné. On trouve d'ailleurs sur Internet un **Appel d'offre** publié par la SACOGIVA pour la maîtrise d'œuvre et la conception de « *logements semi-individuels en bande 4* » à l'angle de la Place Albertin et de l'avenue Joséphine Caire à Luynes (28/06/2010). On note dans cette annonce une inexactitude non innocente sur

l'adresse du lieu ; il est dit que la construction projetée se situerait «à l'angle de la Place Albertin et de l'avenue Joséphine Caire» alors qu'elle se situerait «à l'angle du boulevard Caire et de l'avenue Joséphine Caire», sur l'emplacement de la Place Albertin (dont on oublie de dire qu'elle disparaîtrait). Ce document indique aussi que la date limite de dépôt des offres est fixée au 25 janvier 2010 (alors que depuis février 2010 on nous affirme que rien n'est décidé) et que le délai d'exécution est de 24 mois.

Il ne nous paraît pas acceptable que ce terrain fasse l'objet d'une vente sans que le Conseil Municipal soit informé des volontés du donateur (la commune ne peut pas être propriétaire d'un terrain qui a fait l'objet d'une donation entre 1933 et 1939 sans qu'un acte notarié existe et puisse être communiqué aux conseillers municipaux). Il ne nous paraît pas acceptable qu'une place, qui honore la mémoire d'un Aixois mort dans l'exercice de ses fonctions d'auxiliaire de justice, soit supprimée (cet Aixois a encore des descendants dans notre cité).

Il ne nous paraît pas acceptable qu'un espace vert, mis à la disposition des habitants du hameau par une donation, laisse place à une opération immobilière qui conduirait à abattre une vingtaine d'arbres à l'heure du « Grenelle de l'environnement ».

Nous vous demandons par la présente lettre, adressée aux conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition, de bien vouloir prendre en considération la volonté du donateur et tout faire pour conserver à cet espace vert, existant depuis plus de 70 ans, son statut de place publique et d'espace vert à la disposition de la population de Luynes. Nous profitons de l'occasion pour émettre le souhait que cette place soit à l'avenir fleurie et entretenue avec soin, comme tous les autres espaces verts de la commune d'Aix.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations citoyennes.